



Calendrier des Appels à Projets

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL EN BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

DATE DE MISE À JOUR: 31 juillet 2025

	Dates prévisionnelles de début – de fin
<p>Intitulé : Dotation Jeunes Agriculteurs déclinée de l'intervention 75.01 du Plan Stratégique National en Bourgogne-Franche-Comté</p> <p>Objectifs : Faciliter la transmission et la création des exploitations agricoles grâce à une aide individuelle à la trésorerie.</p> <p>Bénéficiaires éligibles : personnes physiques âgées de 20 ans minimum et de moins de 41 ans, s'installant pour la 1^{ère} fois comme chef d'exploitation d'une exploitation à titre individuel ou comme associé exploitant d'une société à objet agricole, justifiant d'un diplôme agricole de niveau 4 ou supérieur et d'un plan de professionnalisation personnalisé validé par le Préfet de département.</p> <p>Montant total prévu : 10.8 M€ de FEADER</p>	<p>28/01/2025</p> <p>05/12/2025</p>
<p>Intitulé : Préservation et restauration des sites Natura 2000 – Animation et Document d'Objectifs du site (DOCOB) – Décliné de l'intervention 73.04 du Plan Stratégique National en Bourgogne-Franche-Comté</p> <p>Objectifs : Financer la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000 à travers des actions d'animation telles que prévues dans l'article L.414-2 du Code de l'Environnement et financer l'élaboration ou la révision du DOCOB de chaque site Natura 2000</p>	<p>18/09/2024</p> <p>30/06/2027</p>

<p>Bénéficiaires éligibles : structures porteuses désignées par le Comité de pilotage du site Natura 2000, autorité administrative responsable de la politique Natura 2000, Parcs Naturels Régionaux, associations de protection de la Nature ayant une compétence naturaliste établie à l'échelle de plusieurs départements ou de la région, conservatoires botaniques nationaux portant des études/suivis prévus dans les DOCOB des sites Natura 2000</p> <p>Montant total prévu : 14.4 M€ de FEADER sur la programmation 2023-2027</p>	
<p>Intitulé : Préservation et restauration des sites Natura 2000 – Contrats Natura 2000 – Décliné de l'intervention 73.04 du Plan Stratégique National en Bourgogne-Franche-Comté</p> <p>Objectifs : Contribuer à la restauration et la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire au sein des sites Natura 2000.</p> <p>Bénéficiaires éligibles : toute personne physique ou morale titulaire de droits réels et personnels pour intervenir sur les sites Natura 2000.</p> <p>Montant total prévu : 7.12 M€ de FEADER sur la programmation 2023-2027</p>	<p>19/12/2024</p> <p>30/06/2027</p>

	Dates prévisionnelles de début – de fin
<p>Intitulé : Investissement dans les dessertes forestières – Décliné de l'intervention 73.06 du Plan Stratégique National en Bourgogne-Franche-Comté</p> <p>Objectifs : Améliorer la mobilisation de la ressource forestière régionale en facilitant l'accès et le défrètement des massifs forestiers dans une perspective multifonctionnelle, notamment en matière de défense et de prévention des risques forestiers.</p> <p>Bénéficiaires éligibles : sont éligibles, les personnes physiques, groupes de personnes physiques ou personnes morales publiques ou privées et leurs regroupements, propriétaires des forêts ou des voies sur lesquelles s'appliqueront les actions, ou leur représentant dûment habilité pour intervenir pour leur compte et qui assume financièrement et juridiquement les opérations pour lesquelles une aide est demandée.</p> <p>Montant total prévu : 2.65 M€ de FEADER</p>	<p>12/05/2025</p> <p>12/08/2025</p>
<p>Intitulé : Mesure agroenvironnementale et climatique forfaitaire – Transition des pratiques</p>	<p>30/07/2025</p> <p>29/10/2025</p>

<p>Objectifs : inciter les exploitants agricoles à s'engager pour une transition de leur système d'exploitation sur une durée de 5 ans</p> <p>Bénéficiaires éligibles : le bénéficiaire doit appartenir à la catégorie des « agriculteurs » que ce soit en tant que personne physique ou en tant que personne morale à l'exception des indivisions qui sont inéligibles</p> <p>Montant total prévu : 9.437 M€ de FEADER</p>	
<p>Intitulé : Formation des acteurs du monde agricole et sylvicole</p> <p>Objectifs : Permettre aux acteurs de l'agriculture et de la filière forêt-bois d'actualiser et d'acquérir des connaissances et des compétences favorisant leur évolution professionnelle, la résilience des structures et l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Bénéficiaires éligibles : Les organismes de formation professionnelle continue publics ou privés, déclarés auprès du ministère en charge de la formation professionnelle, les organismes collecteurs, paritaires ou non paritaires, agréés par l'état pour la gestion des fonds d'assurance formation (Opérateur de compétences, OPCO/ Fonds d'assurance Formation, FAF).</p> <p>Montant total prévu : 0.798 M€ de FEADER</p>	<p>31/07/2025</p> <p>27/10/2025</p>